



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Crous de l'académie de Versailles

**MARCHÉ PUBLIC
DE SERVICES**

Prestations de déménagements,
de manutentions
et de destructions diverses
pour le Crous de Versailles

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2026002

Date limite de remise des plis

24/11/2025 à 12 heures

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur

Crous de l'académie de Versailles

Représentant : Monsieur Emmanuel PARISIS, Directeur général

Adresse : 145 bis, boulevard de la Reine - 78000 Versailles

Téléphone : 01 39 24 52 00

Courriel : achat@crous-versailles.fr

Site internet : <http://www.crous-versailles.fr>

Établissement public administratif de l'État placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le Crous (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) gère des résidences, restaurants et cafétérias implantés au cœur d'universités, de grandes écoles et d'instituts de l'enseignement supérieur. Il a pour mission de favoriser les conditions de vie et de travail des étudiants.

■ Description de la prestation

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Prestations de déménagements, de manutentions et de destructions diverses pour le Crous de Versailles**

Code CPV	Libellé CPV
63100000	Services de manutention et d'entreposage de cargaison

■ Caractéristiques principales du contrat

	Objet du contrat	Prestations de déménagements, de manutentions et de destructions diverses pour le Crous de l'académie de Versailles
	Acheteur	Crous de l'académie de Versailles
	Type et mode de contrat	Accord-cadre de services s'exécutant au moyen de bons de commande
	Structure	Lot unique
	Lieux d'exécution	Sites d'hébergement et de restauration du Crous de Versailles (départements 78, 91, 92 et 95) et, plus généralement, Ile de France
	Durée	4 ans (dont une période initiale de 1 an + 3 reconductions tacites de 1 an)
	Variation des prix	Prix révisables selon formule
	Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement

La consultation fait l'objet d'un lot unique. L'objet du contrat ne permet pas l'identification de prestations distinctes et la dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

■ Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la Commande publique).

	Publication de la consultation	23/10/2025
	Remise des offres par les candidats	24/11/2025
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	24/11/2025
	Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	Du 25/11 au 15/12/2025
	Classement des offres et attribution du contrat	08/12/2025
	Information des candidats non retenus	15/12/2025
	Signature et notification de l'accord cadre	20/12/2025

Dates estimatives

■ Durée de l'accord cadre

La durée du contrat est d'un (1) an à compter du 19 janvier 2026, ou, si elle est postérieure, à compter de la date de notification de l'accord-cadre

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3 (trois). La durée de chaque période de reconduction est de 12 (douze) mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 (quarante-huit) mois.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 (trois) mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

■ Délais d'exécution des prestations

Le délai d'exécution des prestations est fixé pour chaque bon de commande. Il tient compte de la nature et de la quantité des prestations à réaliser.

Le délai d'exécution court à compter de la date prescrite par le bon de commande ou, à défaut, à compter de la réception du bon de commande par le Titulaire.

■ Variantes – Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

- **Variantes libres (à l'initiative du candidat)**

L'acheteur ne s'oppose pas à la présentation de solutions variantes.

Les modifications apportées par les variantes à l'offre de base peuvent être techniques et consistées en une modification des spécifications techniques décrites dans la solution de base. Sa portée peut être plus ou moins importante mais, en tout état de cause, ne doit pas modifier substantiellement l'objet du marché ou les conditions initiales de mise en concurrence.

Ces modifications peuvent viser une solution technique différente de celle mentionnée dans la solution de base, mais offrant des niveaux de performance technique identiques ou supérieurs.

- **Variantes imposées par l'acheteur**

L'acheteur n'exige aucune variante.

- **PSE**

Il n'est pas prévu de prestations supplémentaires.

■ Réponse et groupement

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 (cent vingt) jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ Modalités de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur :
<https://www.marches-publics.gouv.fr>

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte d'engagement (AE) de l'accord-cadre n° 2026002
- Annexe financière (Bordereau de prix unitaire et Détail estimatif et fictif)
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) n° 2026002
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) n° 2026002
- Fiche renseignements fournisseur
- Tableau des codes services émetteur Crous Versailles

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 (six) jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Modalités de remise des offres

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur, <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Les conditions d'utilisation de la plateforme de dématérialisation, telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants, peuvent être consultées sur le profil d'acheteur qui met à disposition des entreprises documentation et manuel d'utilisation de la plateforme.

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur, <https://www.marches-publics.gouv.fr>, et dans les conditions précisées par la plateforme de dématérialisation. La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne du 23 juillet 2014 (n° 910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération.

Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format "XAdES, CAdES ou PAdES", "CAdES ou PAdES", "PAdES exclusivement".

Dès lors que la procédure de passation se déroule par voie dématérialisée et lorsque la signature est requise, il est nécessaire de signer de manière électronique pour avoir un original dématérialisé. Un document signé et numérisé pour être envoyé par voie électronique n'a qu'une valeur de copie.

Le Code des relations entre le public et l'administration dispose à l'article L. 212-2, qu'en cas d'utilisation d'un téléservice (tel le profil d'acheteur) pour la notification d'une décision « administration au public », l'auteur est dispensé de signature électronique dès lors que la décision comporte son prénom, nom, qualité et service d'affectation.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Crous de Versailles - Service de la Commande Publique
145 bis, boulevard de la Reine - 78000 Versailles

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ Contenu des plis

Candidature

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

- Lettre de candidature (DC1) ou une déclaration sur l'honneur justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas visés par les articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899
- Déclaration du candidat (DC2)
- Attestation sur l'honneur d'être en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Attestation sur l'honneur que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionnée aux 1° et a et c du 4° de l'article 45 de l'Ordonnance du 23 juillet 2015
- Pouvoir ou délégation de signature au nom de la personne habilitée à engager la société
- Extrait K-Bis de moins de 6 (six) mois
- Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle à jour
- Liste des principaux services réalisés au cours des 3 (trois) dernières années avec indication de la proportion des interventions réalisées en France et en Ile de France, indiquant l'intitulé de l'opération, son montant, le contenu des prestations réalisées, la date et le destinataire public ou privé, et accompagnée d'une attestation ou déclaration du destinataire
- Qualifications et certifications professionnelles : les certificats de qualifications QUALIBAT, une attestation que ses qualifications correspondent aux services objet du présent marché

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'Acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'Acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics ;

Offre

L'offre du candidat comprend les éléments suivants :

- o L'acte d'engagement complété, daté et accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB)
- o le Cadre de réponse technique (CRT) - mémoire technique répondant en tous points aux cahier des clauses techniques particulières et insérant les éléments suivants :
 - L'organisation mise en place lors des déménagements (formation du personnel, matériels utilisés, ...);
 - Les moyens de contrôles sur site du personnel et de la qualité des prestations, et les thèmes sur lesquels ils portent ;
 - Afin de garantir la prestation de service (palier aux absences, surveillance hiérarchique des prestations, réactivité pour les demandes urgentes, ...), le titulaire doit avoir une agence ou un projet d'installation sur la région parisienne (indiquer son adresse, décrire son organisation, présenter sa structure administrative, ses effectifs et ses moyens matériels et présenter 5 (cinq) références similaires (avec noms et coordonnées, contacts et CA annuels) ;
 - La politique de développement durable (mesures) ;
 - L'organisation mise en place pour respecter les délais de devis, de visite et de prestation ;
- o L'annexe financière dûment datée et signée, comprenant le BPU et le DEF
- o la fiche renseignements fournisseur dûment complétée et signée

4. JUGEMENTS DES OFFRES

Les offres sont rejetées, sans être classées, dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limites fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

CRITERES	PONDERATION
Prix	55 points
Valeur technique	
<u>Moyens humains et matériels :</u> -Afin de garantir la prestation de service (palier aux absences, surveillance hiérarchique des prestations, réactivité pour les demandes urgentes, ...), le titulaire doit avoir une agence ou un projet d'installation sur la région parisienne (indiquer son adresse, décrire son organisation, présenter sa structure administrative, ses effectifs et ses moyens matériels et présenter 5 (cinq) références similaires (avec noms et coordonnées, contacts et CA annuels) -moyens humains (équipe en charge de l'exécution des prestations, nombre de commerciaux et manutentionnaires, responsable technique dédié, nombre de déménagements effectués par an, expériences, formation du personnel, références, modalités de communication et coordonnées) -moyens matériels (descriptif technique des matériels et véhicules, fiches techniques, photographies, valeurs des matériels et véhicules)	5 points
-Méthodologie (prise en compte des spécificités du marché, organisation mise en place pour effectuer la visite, l'emballage, le déballage, la protection, le transport et la livraison, planning type d'un déménagement, méthode employée pour évaluer un volume à déménager, modèle de fiches de visite et d'inventaire, services et garanties -L'organisation mise en place lors des déménagements -Les moyens de contrôles sur site du personnel et de la qualité des prestations, et les thèmes sur lesquels ils portent ;	45 Points
Performance environnementale de l'offre (composition des fournitures, élimination et revalorisation des déchets, organisationnel et certification ou autres moyens de preuves)	20 points
Délais d'exécution et l'organisation mise en place pour respecter les délais de devis, de visite et de prestation	10 points

■ Négociation

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres,

ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les 3 (trois) candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande de renseignements complémentaires ou formuler des questions d'ordre technique ou administratif, via le profil acheteur PLACE

<https://www.marches-publics.gouv.fr>, dix (10) jours au plus tard avant la date limite de remise des offres.

Les réponses se feront exclusivement via la plateforme de dématérialisation PLACE, au plus tard 6 (six) jours avant la date limite de réception des offres.

Le candidat ayant fait une demande de renseignements complémentaires ou formulé une question recevra une réponse personnalisée par le biais des échanges sécurisés. Dans le même temps, les autres candidats s'étant identifiés pour accéder et retirer le DCE seront alertés automatiquement par e-mail et invités à accéder à la demande de renseignements complémentaires (ou à la question formulée) et à sa réponse sur la plateforme, même s'ils ne sont pas connectés.

■ Voies et délais de recours

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Versailles

Adresse : 56 avenue de Saint-Cloud - 78000 Versailles

Téléphone : 01 39 20 54 00

Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - Site internet : <http://versailles.tribunal-administratif.fr>

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référendum précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référendum contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'État du 4 avril 2014 n° 358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 (deux) mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des

objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

 **Documents et liens utiles :**

[Code de la commande publique \(legifrance\)](#)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Fournitures courantes et services](#)